



Séance du 16 septembre 2025

Le seize septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

**Convocation** : 11 septembre 2025

**Nombre de Membres** : Convoqués : 23

**Présents** : Mmes E. BIGNON, A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, M-C. ORSINI, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, D. LANDFRIED, S. OUVRARD, P. GRASSET L. LEBRUN, F. BLANDIN

**Absents** : 5 A. IRAN, C. BOBET, T. LEBOUCHER, C. BIDON, S. CHAON

**Pouvoirs** : 4 A. IRAN donne pouvoir à G. CHOUETTE  
T. LEBOUCHER donne pouvoir à P. FARION  
C. BIDON donne pouvoir à S. MALBEAU  
C. BOBET donne pouvoir à D. LANDFRIED

**Secrétaire de Séance** : G. CHOUETTE

**DEL2025-07-14 : Avis du conseil municipal sur le projet VOLTR**

**POUR : 17 / CONTRE : / ABSTENTION : 5**

La société VOLTR a déposé le 31/01/2025 une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées (ICPE) visant à obtenir l'autorisation relative à l'exploitation d'une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux (batterie de lithium-ion) sur le territoire de la commune de DURTAL.

Il est prévu de consulter le public du 03/09/2025, 9h00, au 03/12/2025 17h15. Un affichage est effectif, depuis le 18/08/2025 et se poursuivra jusqu'au 03/12/2025, à l'extérieur de la mairie.

Enfin, le préfet consulte le conseil municipal sur le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur le territoire.

L'assemblée a été destinataire de toutes les pièces constitutives du dossier le 12/08/2025 ainsi que le 11/09/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 POUR, 5 ABSTENTIONS)

**DONNE** un avis FAVORABLE sur ce projet avec les réserves suivantes :

- Localisation du site (proximité des habitations)
- Suivi des fiches de mesures et recommandations du diagnostic écologique (notamment l'adaptation de la période de travaux et l'adaptation des éclairages : horloge crépusculaire)
- Alerte sur la méthode de consultation des élus après autorisation d'urbanisme

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 18/09/2025  
Publiée le 18/09/2025  
Pascal FARION, Maire

Accusé de réception en préfecture  
049-214901274-20250916-DEL2025-07-14-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

